



Montigny le Bretonneux, Le 10 avril 2017

EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE 2017 2020

APPEL A CANDIDATURE

Dans le but de répondre dans les meilleures conditions aux exigences de la nouvelle convention d'objectifs prochainement signée entre le comité régional d'Ile de France et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, mais aussi dans le but de répondre aux besoins d'encadrement et de perfectionnement des athlètes de haut niveau d'Ile de France, il apparaît aujourd'hui indispensable de renforcer l'Equipe Technique régionale.

De nombreux domaines d'interventions incombent aujourd'hui à une ETR :

1. Promotion du sport pour le plus grand nombre

Les actions mises en place doivent répondre aux objectifs suivants :

Favoriser la socialisation par la pratique en club, diversifier les pratiquants et promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes du sport :

- *Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et promouvoir la diversité de l'offre de pratiques sportives :*
 - Mettre en œuvre les plans de féminisation de chaque fédération aux fins notamment de favoriser la féminisation des instances dirigeantes, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en renforçant notamment les dispositifs de formation de dirigeantes mais également de développer la mixité de la pratique sportive ;
 - Favoriser la formation des encadrants à l'accueil des personnes en situation de handicaps en adaptant les conditions de pratiques et actualiser en lien avec les clubs sportifs le handiguide mis en place par le pôle ressources national sport et handicap ;
 - Favoriser la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
 - Développer une offre de pratiques sportives diversifiées au profit des jeunes, notamment les plus éloignés de la pratique. Cette offre de pratiques doit être adaptée et répondre aux demandes tant des plus jeunes pratiquants, que des jeunes sportifs confirmés.
- *Promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes et mieux prévenir toutes les formes de discrimination :*
 - Déployer les actions éducatives et citoyennes mises en place par les fédérations sportives dans le cadre de leur projet de développement ;
 - Diffuser et faire connaître les outils de promotion de l'éthique et des valeurs du sport produits par le ministère chargé des sports (direction des sports et PRN SEMC). Outils consultables dans la rubrique éthique sportive du site internet ministériel ;
 - Développer des actions en partenariat avec les associations nationales d'éducation et d'insertion par le sport ;
 - Inciter les éducateurs sportifs des clubs à participer aux actions de formation citoyennes mises en place par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).



2. Développement du sport de haut niveau

Les actions mises en place doivent répondre aux objectifs suivants :

- Faire progresser le rang actuel de la France dans le sport de compétition de niveau mondial
- Améliorer la prise en compte de la pratique de haut niveau féminine et des sportifs en situation de handicap
- Garantir la meilleure qualité de l'animation, des contenus et des compétitions pour permettre à chacun d'atteindre le meilleur niveau possible dans le respect d'un développement harmonieux
- Contribuer à l'efficacité du double projet (scolaire-universitaire/sportif) pour réussir une insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau de qualité
- Promouvoir les dispositifs d'accompagnement socio-professionnels existants et développer la formalisation de contrats de travail aménagés et de contrats d'image et de parrainage avec les entreprises et collectivités locales

3. Prévention par le sport et protection des sportif(ve)s

Les actions mises en place doivent répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportif(ve)s en organisant des actions de sensibilisation visant à lutter contre le dopage, les conduites dopantes et toutes les actions visant à fausser une rencontre sportive et le résultat qui en découle ;
- Promouvoir le sport comme facteur de santé publique : encourager l'implication des instances fédérales territoriales et des clubs dans les plans régionaux « sport santé bien être » pilotés par les DRJSCS et les agences régionales de santé

4. Promotion des métiers de sports

Les actions mises en place doivent répondre aux objectifs suivants :

- Adapter l'offre de formation à l'évolution des métiers et des pratiques ;
- Former des encadrants (bénévoles et professionnels) qualifiés en veillant conjointement à la qualité des contenus et à des climats d'apprentissage favorisant le plaisir, la socialisation et la fidélisation des pratiquants ainsi que la transmission des valeurs du sport ;
- Accompagner les structures dans leurs démarches de professionnalisation

Le calendrier prévisionnel des épreuves officielles 2018, nécessite également de renforcer considérablement les équipes de techniciens qui auront en charge d'encadrer les athlètes durant la toute la saison.

Il est donc lancé un appel à candidature pour toute personne se reconnaissant dans l'une ou plusieurs demandes de la DRJS, disposant de disponibilité, et motivée, pour contribuer au développement, et au rayonnement de notre sport au plus haut niveau.

Avant un possible entretien individuel, je vous remercie donc aux personnes intéressées de m'adresser une candidature spontanée, par mail, précisant, votre âge, vos qualifications, votre expérience, et vos motivations : f.coquoz@ffc.fr

Sportivement

Le CTR : Francis COQUOZ

